

RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 09/06/2023

La présentation des différents points est transmise en annexe

Décision	Responsable	Suivi
Approbation de l'ordre du jour		
Approbation	-	-
Label : « Small Difference is beautiful »		
<u>Contexte :</u> Projet issu du Grenelle des PME, il fait suite au Panorama, récemment intégré sur le site internet du SMC. Il s'inscrit dans un des objectifs de la mandature : Réenchanter la France. Un atelier réunissant les experts et représentant de Maisons a permis de réorienter le projet de « small is beautiful » vers difference is beautiful : un cahier des charges pour un signe distinctif valorisant les éléments différenciant des cognacs => présenter une offre distinctive mettant en avant une ou plusieurs spécificités dans l'élaboration, et qui ne concerne pas les mentions de vieillissements traditionnelles (VS, VOP, XO). Les grandes lignes d'une charte d'usage ont été présentées. Prochaines étapes : Présentation à l'ensemble des adhérents pour validation, le cas échéant le choix d'une agence de communication pour le naming, le logo et la charte graphique ainsi que le plan de communication. <u>Discussion :</u> Retour sur le projet panorama : un retour aux experts externes (cavistes, marketplaces...) qui ont contribué pour voir leur intérêt pour le projet sera nécessaire. Projet « Label » : il s'agit d'un moyen de nourrir l'entière de la filière, attirer les consommateurs avec un prisme différent, pour le faire entrer dans l'entière de l'univers du cognac. Le CA salue l'évolution du projet et marque son intérêt pour ce prisme de la diversité et des aspérités. Il sera néanmoins important que le plus grand nombre de Maisons soit prêt à intégrer ce projet, y compris des grandes Maisons. Sur la partie opérationnelle, il faut que cela soit léger et simple à gérer pour l'équipe du SMC. Il est nécessaire de mettre en place des indicateurs permettant de mesurer le succès du projet		
Décision : - Présenter le projet à l'ensemble des Maisons et valider le nombre de Maisons intéressées. - Vérifier le flux des visites sur le Panorama - Organiser une échanges avec les experts externes, notamment marketplaces pour vérifier l'intérêt des projets Panorama et Label - Voir quelle possibilité de profiter de l'opportunité de la coupe du monde de rugby et des JO. - Travailler sur les indicateurs de succès du projet.	T.Métais/C.Chapron	- Organiser une réunion avec l'ensemble des adhérents à la rentrée en septembre ⇒ DL : fin juin pour septembre - Organiser une réunion avec les experts externes ⇒ DL : fin juin pour juillet ou septembre - Organiser une réunion avec les experts du GT (travailler sur les indicateurs de succès) ⇒ DL : fin juin pour septembre (avant la réunion avec l'ensemble des adhérents)
Cotisations SMC : question des volumes à prendre en compte en cas d'entités distinctes		

<u>Contexte :</u> Lorsqu'une entité adhère au SMC, elle bénéficie des services dans leur globalité. La pratique veut que lorsqu'une entité liée à d'autres entités expédiant du cognac adhère au SMC, son adhésion vaut pour l'ensemble des entités liées et expédiant du cognac et par conséquent, l'ensemble des expéditions sont prises en compte pour le calcul de la cotisation. ⇒ Proposition de modification statutaire pour clarifier ce point dans les statuts et éviter tout questionnement à ce sujet.		
Décision : Validation par le Conseil d'Administration d'une modification des statuts dans ce sens.(proposition rédactionnelle à valider par mail puis en AG)	T.Métais/P.Grimbert	Envoi pour validation d'une nouvelle proposition rédactionnelle au CA puis à l'AG DL envoi à l'AG : 14 juin
Séminaire SMC		
<u>Contexte :</u> Présentation du programme du Séminaire d'intégration, au mois de Septembre en Champagne		
<u>Décisions :</u> Voir avec l'UMC pour organiser un échange avec présentation de l'UMC et partage d'expérience entre syndicats.	C.Chapron	Contacter l'UMC DL : Fin juin
Nouvelle Mandature		
<u>Contexte :</u> Présentation du projet d'ordre du jour de l'Assemblée Générale électorale, ainsi que du Conseil d'administration électif. Rappel des postes à pourvoir et présentation des candidatures et intérêt pour les postes reçus à date. <u>Discussions</u> Proposition : Le Président SMC pourrait être le chef de famille suppléant. Projet : préparer l'avenir (entrée au CA pour les mandatures à venir – au-delà de la prochaine), créer du lien et mettre en avant l'importance de communiquer au sein des Maisons.		
Décision : • Validation de l'ordre du jour. • Validation du passage de 7+1 à 9 membres au CP • Travailler à une proposition répondant à l'objectif de préparer l'avenir et créer du lien	T.Métais	Préparation de l'AG et proposition à faire DL : 21 juin
Adhésion Maison Voyer		
Approbation à l'unanimité		

Prochaine Réunion du CA SMC : 3 juillet 2023 au BNIC